



# Municipalité de Montcalm

## AVIS PUBLIC

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

### LA SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022 SE TIENDRA À HUIS CLOS

Étant donné les directives émises par le Gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19, notamment l'interdiction des rassemblements, un avis est donné que la séance du conseil municipal du 10 janvier 2022 sera tenue à huis clos, soit fermée au public et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm à 20h. La municipalité invite les citoyens à poser leurs questions relativement à ladite séance à l'adresse courriel suivante:

[info@municipalite.montcalm.qc.ca](mailto:info@municipalite.montcalm.qc.ca)

**DONNÉ à Montcalm ce 3<sup>e</sup> jour de janvier de l'an deux mille vingt-deux.**

Michael Doyle  
Directeur général / Secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale adjointe, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 janvier 2022, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

Michael Doyle  
Directeur général / Secrétaire-trésorier